

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES  
COMTÉ DE PORTNEUF**

**8 SEPT. 2008**

**1.1 Ouverture de la séance**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 8 septembre 2008, à l'édifice P.-Benoît, à 20 heures 2 minutes, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte  
Mario Vézina  
Gaétan Garneau  
André Mayrand

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Messieurs Christian Denis et Jacques Tessier sont absents.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, est absente.

Madame Ginette Delisle agit comme secrétaire de séance.

**342-09-08**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la secrétaire de séance est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que rédigé;

**QUE** ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

**343-09-08**

**1.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 août 2008**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire de séance est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par André Mayrand  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le procès-verbal de la séance du 11 août 2008 est adopté tel que rédigé.

### **1.3.2 Suivi du procès-verbal de la séance du 11 août 2008**

Aucune intervention.

344-09-08

### **1.4 Adoption des comptes**

Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à la séance du mois de septembre 2008 :

244 893,33 \$ concernant les dépenses courantes, incluant la facture # 3419 au montant de 5164,69 \$ taxes incluses, produite par Fernand Arcand inc.;

**QUE** ce conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois d'août 2008 au montant de 240 397,65 \$.

345-09-08

### **2.1 Résolution d'adjudication d'un billet à la suite d'une demande de soumissions publiques**

Proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 570 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 66-92 (429 900 \$) et 16-92 (140 100 \$) au prix de 98,58200 \$, échéant en série de 5 ans comme suit :

103 200 \$	3,25000 %	2 septembre 2009
108 300 \$	3,40000 %	12 septembre 2010
113 700 \$	3,75000 %	12 septembre 2011
119 400 \$	4,00000 %	12 septembre 2012
125 400 \$	4,30000 %	12 septembre 2013

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

346-09-08

### **2.2 Association des directeurs municipaux du Québec – Formation automne 2008**

c.c. 97

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec a instauré un programme d'accréditation à titre de gestionnaire municipal;

**ATTENDU QUE** le *Programme de certification de gestionnaire municipal accrédité* exige pour le maintien de la certification, l'accumulation de 3,5 unités d'éducation continue (UEC), et ce, sur une période de cinq ans;

**ATTENDU QUE** le cours « Nouvelle présentation de l'information financière municipale en 2009 » sera dispensé le 8 octobre 2008 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise la participation de Mme Claire St-Arnaud, directrice générale, et Mme Michelle Robitaille, technicienne-comptable, à ce cours, autorise le paiement de l'inscription au montant de 160 \$/participant taxes exclues, et le remboursement des frais de déplacement après présentation des pièces justificatives.

**347-09-08**

**2.3 Indicateurs de gestion municipaux**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'obligation du gouvernement, la municipalité a procédé, à partir des résultats de l'année 2007, au calcul des indicateurs de gestion obligatoires, sur plus de 100 proposés;

**ATTENDU QUE** les indicateurs visent l'amélioration continue du fonctionnement et de la prestation de services à la population au sein des organismes municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** les valeurs obtenues déposées au conseil ce jour, soient acheminées au ministère des Affaires municipales et des Régions avant la date requise du 30 septembre 2008;

**QUE** les contribuables soient informés de ces résultats par le biais du Bulletin communautaire Le Phare.

**348-09-08**

**2.4 Association de l'aluminium du Canada – Cocktail dînatoire**

c.c. 97

**ATTENDU QU'**une activité a lieu à Montréal le jeudi 18 septembre prochain, soit un cocktail dînatoire organisé par l'Association de l'aluminium du Canada à l'intention des maires d'une municipalité sur le territoire duquel une aluminerie a pignon sur rue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'inscription de M. Gaston Arcand à cette activité et autorise le remboursement des frais de transport et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

**349-09-08**

**2.5.1 FADOQ Deschambault – Demande de compensation – Gratuité de la salle P.-Benoit**

c.c. 97

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté sa résolution 243-06-08 par laquelle il autorise l'achat de tables pour l'édifice P.-Benoit;

**ATTENDU QUE** la Fadoq de Deschambault contribue au remboursement de cette dépense par le biais d'une subvention obtenue dans le cadre du programme Nouveaux horizons;

**CONSIDÉRANT QU'**en compensation de cette contribution de la Fadoq, cette dernière sollicite la gratuité de la salle de l'édifice P.-Benoît pour la tenue des activités de financement pour une période de dix (10) ans;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne peut prendre un engagement de crédit de plus de 5 ans sans obtenir une autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise à la Fadoq la gratuité de l'édifice P.-Benoit pour la tenue de leurs activités de financement, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

**350-09-08**

**2.5.2 Fabrique St-Charles-de-Grondines – Demande de paiement des taxes scolaires pour le sentier de la Fabrique**

c.c. 98

**ATTENDU QUE** la Fabrique de la paroisse St-Charles-de-Grondines et la municipalité de Deschambault-Grondines ont convenu par un acte notarié d'une cession d'un droit d'usage en faveur de la municipalité de Deschambault-Grondines;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est engagée à ne pas imposer de taxes municipales sur cet immeuble tant que la présente convention existera et qu'il n'y a pas de précision dans l'acte notarié quant aux taxes scolaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère que les taxes scolaires doivent également être à la charge de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise le paiement du compte #13694 délivré par la Commission Scolaire de Portneuf au montant de 69,76 \$.

**351-09-08**

**2.5.3 Lieu de la séance du conseil du mois d'octobre**

**COMPTE TENU QUE** les élections fédérales se tiennent le mardi 14 octobre prochain et que la salle du Centre des Roches sert aux élections;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil décide que la séance ait lieu au Centre Hydro-Québec;

**QUE** la population soit informée de cette décision par le biais du Bulletin communautaire Le Phare.

352-09-08

**2.6 Achat d'écrans plats pour ordinateurs**

c.c. 98

Proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'achat de trois écrans plats 19" auprès de PG Govern au prix unitaire de 320 \$ taxes exclues.

353-09-08

**2.7.1 Modification de facture pour utilisation du Service de protection contre les incendies**

c.c. 98

**ATTENDU QU'**une facture a été émise à un contribuable pour l'utilisation du Service de protection contre les incendies;

**COMPTE TENU QUE** les dispositions des règlements 112-95 de l'ancienne municipalité de Deschambault et 99-05-20 de l'ancienne municipalité de Grondines étaient au moment de l'évènement en voie d'être modifiées et être harmonisées pour l'ensemble du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil maintient la facture mais annule les intérêts et pénalités, et autorise le paiement en 2 versements égaux, dans un délai de soixante (60) jours.

354-09-08

**2.7.2 Amendement à la résolution 282-07-08 – Appel d'offres**

**CONSIDÉRANT** les recommandations d'Alain Côté Consultant inc. quant aux exigences formulées par le conseil dans sa résolution 282-07-08, soit :

- Option neuf ou usagé, manuel 10 vitesses ou automatique
- 1500 gallons
- Avec air climatisé

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil amende sa résolution 282-07-08 puis demande que le cahier des charges soit modifié afin que des soumissions soient demandées pour un camion neuf, transmission automatique.

355-09-08

**2.8 Fourrière – Application du règlement N°84-08 (RMU-02) concernant les animaux**

c.c. 98

**ATTENDU QUE** l'article 11 paragraphe 6 stipule que constitue une nuisance tout chien qui est errant;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire, en vertu de ce règlement, établir une fourrière avec qui elle convient d'une entente pour héberger et disposer d'un animal (chien);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil retient les services d'une fourrière tenue par Mme Kathleen Marcotte pour héberger et disposer d'un animal durant une période n'excédant pas trois (3) jours ouvrables, au coût de 10 \$/jour/chien, incluant tous les frais dont la nourriture;

**QUE** Mme Marcotte doit obtenir l'autorisation de la municipalité avant de disposer du chien en faveur de son gardien, après paiement des frais par ce dernier.

356-09-08

**2.9.1 Réaménagement du lien routier Deschambault-Grondines/St-Casimir (route Guilbault)**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'entente N°71-303 intervenue avec le ministère des Transports, la municipalité a entrepris des travaux de réaménagement de la route Guilbault et que le coût des travaux réalisés jusqu'à maintenant est de 708 260,36 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont admissibles à un remboursement de 1 500 000 \$ sur l'exercice financier 2007-2008 et 350 000 \$ sur l'exercice 2008-2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil informe le ministère des Transports qu'il approuve des dépenses de 708 260,36 \$ pour les travaux exécutés sur la route Guilbault pour un montant subventionné de 1 850 000 \$ conformément aux stipulations de l'entente;

**QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

357-09-08

**2.9.2 Appel d'offres – Pavage d'une portion de la route Guilbault entre le 2<sup>e</sup> Rang et le 3<sup>e</sup> Rang**

**ATTENDU QUE**, dans le cadre de l'entente N°71-303 intervenue avec le ministère des Transports, la municipalité a entrepris des travaux de réaménagement de la route Guilbault, dont la portion comprise entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU QUE** des travaux de pavage de cette portion de route doivent être réalisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres dans le SEAO et dans le Courrier de Portneuf pour le pavage de cette portion de route, selon le devis préparé par Dessau.

358-09-08

**2.10.1 Entretien d'hiver des chemins – Fermeture de routes**

Proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil décide, notamment pour des raisons de sécurité, de fermer durant la saison hivernale 2008-2009, la route Julien, du pont jusqu'à la limite du 3<sup>e</sup> Rang, la route du Quai entre le chemin du Roy et Terrasse du Quai, la route Lefebvre, le rang Dorvilliers, la route Portelance, le chemin Piché, le 4<sup>e</sup> Rang Ouest et le 4<sup>e</sup> Rang Est, et la route Guilbault, depuis le 3<sup>e</sup> Rang jusqu'à la limite de St-Casimir, et ce, de la 1<sup>ère</sup> chute à la dernière chute de neige;

**QUE** ce conseil avise les entrepreneurs que pour les routes inscrites au cahier des charges, ces portions de routes sont retirées du contrat et qu'en vertu de l'article 13, le contrat 2008-2009 doit être ajusté dans les mêmes proportions, selon les longueurs retranchées;

**QUE** la population soit avisée par le biais du Bulletin communautaire Le Phare.

359-09-08

**2.10.2 Choix du soumissionnaire – Entretien d'hiver des chemins d'accès, aires de stationnement et autres immeubles, trottoirs et transport de la neige, bornes-fontaines**

c.c. 98

**ATTENDU QUE**, suivant la résolution 328-08-08, des soumissions ont été demandées pour l'entretien d'hiver des chemins d'accès, aires de stationnement et autres immeubles, trottoirs et transport de la neige, bornes-fontaines;

**ATTENDU QU'**un seul soumissionnaire (sur 14) a répondu à l'invitation, soit Omer Audet & fils, et offre d'effectuer les ouvrages d'entretien d'hiver des chemins d'accès, aires de stationnement au taux de 6650 \$/année taxes exclues, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, et ce, pour le secteur Deschambault uniquement, excluant l'entretien de l'accès aux puits de Ste-Christine;

**ATTENDU QUE** pour les ouvrages d'entretien des trottoirs, transport et déversement de la neige vers le parc industriel et entretien des bornes-fontaines, seul Omer Audet & fils a soumissionné, et ce, pour le secteur Deschambault, aux tarifs suivants, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 :

Entretien des trottoirs	Option 1-A – 1 signaleur	90 \$/heure
	Option 1-B – 2 signaleurs	105 \$/heure
	* Excluant la fourniture et l'épandage d'abrasifs	
Transport et déversement de la neige vers le parc industriel		75 \$/unité
Entretien des bornes-fontaines	Option 2-A	5 \$/unité
	Option 2-B	75 \$/heure

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil retient pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, les services de Omer Audet & fils pour les ouvrages et aux tarifs décrits dans le préambule de la présente résolution;

**QUE** ce conseil retient les options 1-A (1 signaleur) et 1-B (2 signaleurs) selon les besoins, et retient l'option 2-A pour l'entretien des bornes-fontaines.

360-09-08

**2.10.3.1 Entretien d'hiver des chemins d'accès, aires de stationnement et autres immeubles, secteur Grondines**

c.c. 99

Proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil retient pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 les services d'André Rivard pour l'entretien d'hiver des endroits suivants, secteur Grondines :

	<b><u>2008-2009</u></b>	<b><u>2009-2010</u></b>	<b><u>2010-2011</u></b>
École St-Charles	1 700 \$	1 850 \$	2 000 \$
Centre des Roches, église et presbytère	4 500 \$	4 950 \$	5 445 \$
Caserne	690 \$	760 \$	835 \$
Accès à la grange	1 700 \$	1 850 \$	2 000 \$
Entrepôt (voirie)	375 \$	415 \$	455 \$
Patinoire (minimum 1 heure)	50 \$/hre	55 \$/hre	60 \$/hre

Taxes incluses;

**QUE** ce conseil retient également les services de André Rivard pour l'épandage d'abrasifs et de fondants à l'école St-Charles au coût de 400 \$ pour 2008-2009, 500 \$ pour 2009-2010 et 600 \$ pour 2010-2011.

**2.10.3.2 Fourniture et épandage d'abrasifs et de fondants, secteur Grondines**

Ce point est reporté à une assemblée ultérieure.

361-09-08

**2.11.1 Autorisation à BPR-Infrastructure inc. de présenter une demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le Développement Montambault**

c.c. 99

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour permettre les travaux ci-haut mentionnés à Deschambault-Grondines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers



**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines autorise BPR-Infrastructure inc. à soumettre au nom de la municipalité, une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention du certificat d'autorisation pour le Développement Montambault;

**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

**362-09-08**

**2.11.2 Choix d'un laboratoire pour une étude géotechnique – Développement Montambault**

c.c. 99

**ATTENDU QU'**une étude géotechnique est nécessaire pour l'installation des infrastructures d'aqueduc, sanitaires et pluviales dans le développement Montambault;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à différents laboratoires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil retient les services de Laboratoire Sol & Béton inc. au prix de 2610,42 \$ taxes incluses;

**QUE** la municipalité doit fournir la machinerie lourde nécessaire aux sondages.

**363-09-08**

**2.12.1 Mandat Mission HGE – Alimentation en eau potable des 2<sup>e</sup> Rang, 3<sup>e</sup> Rang et chemin du Roy**

c.c. 99

**ATTENDU QUE** pour compléter la demande d'aide financière au gouvernement dans le cadre du dossier en eau potable dans les 2<sup>e</sup> Rang, 3<sup>e</sup> Rang et chemin du Roy, Dessau a besoin d'un avis documenté sur différents éléments dont la réhabilitation des puits privés individuels existants;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il est nécessaire de retenir les services de Mission HGE, et que ce dernier évalue que l'écart d'un tel mandat ne doit pas excéder 5000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une dépense n'excédant pas 5000 \$ et approprie ses surplus d'une somme équivalente au coût réel de ce mandat.

364-09-08

**2.12.2 Installation d'une valve sur la rue Thérèse-Sauvageau**

c.c. 99

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'installer une valve sur la rue Thérèse-Sauvageau, afin de relier la partie publique du réseau d'aqueduc à un réseau privé existant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'installation d'une valve entre le réseau d'aqueduc municipal et le réseau d'aqueduc privé, au nord de la borne-fontaine;

**QUE** ce conseil approprie cette dépense au budget de l'aqueduc municipal si possible, ou à même ses surplus accumulés.

365-09-08

**2.13 Demande de remplissage du fossé – 115 rue Mathieu**

c.c. 100

**ATTENDU QUE** la propriétaire du 115 rue Mathieu demande à la municipalité de procéder au remplissage du fossé sur le côté sud de sa résidence;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont évalués à environ 1004,58 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise le remplissage du fossé devant la façade de cette propriété et le nettoyage du fossé, et participe financièrement dans une proportion de 50 % des travaux, l'autre 50 % devant être absorbé par la propriétaire concerné;

**QUE** la municipalité est responsable de l'exécution des travaux;

**QUE** les travaux soient exécutés avec des matériaux répondant aux exigences de la municipalité;

**QUE** ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer une entente avec la propriétaire afin de reconnaître au préalable la participation des parties à 50 %.

366-09-08

**2.14.1 Demande de dérogation mineure sur le lot 3 235 493**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 107 rue De Chavigny, lot 3 235 493 du cadastre du Québec, a déposé une demande de dérogation mineure pour diminuer la marge de recul arrière à 6 mètres au lieu de 10 mètres et la marge de recul latérale à 1,0 mètre au lieu de 2 mètres selon l'article 6.4.2 du règlement 30-91;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure a été publiée le 22 août 2008;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation demandée;

**ATTENDU QUE** la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre : aucune intervention.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, autorise la dérogation mineure demandée.

**367-09-08**

**2.14.2 Demande de permis pour l'agrandissement de la résidence localisée au 107 rue De Chavigny**

**ATTENDU QU'**une demande est déposée pour l'agrandissement d'une résidence située au 107 rue De Chavigny, dans la zone A-203, zone assujettie à un PIIA;

**ATTENDU QUE** cette construction implique un agrandissement à l'arrière de la résidence;

**ATTENDU QUE** selon les plans déposés, ce projet respecte la réglementation municipale à l'exception des marges de recul arrière et latérale;

**ATTENDU QUE** le type de revêtement extérieur ainsi que le style des fenêtres répondent aux exigences du PIIA;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande qu'une fenêtre soit ajoutée à cet agrandissement de façon à établir un équilibre et réduire l'effet de longueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le conseil autorise l'inspectrice à délivrer le permis demandé en respectant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

**368-09-08**

**2.14.3 Séminaire de formation en Gestionnaire municipal**

c.c. 100

**ATTENDU QUE** PG Govern organise un séminaire de formation d'une journée le 3 octobre prochain à l'Hôtel Québec, portant sur le Gestionnaire Municipal, dont plusieurs améliorations dans l'émission des permis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** Mme Julie Vallée soit inscrite à ce séminaire de formation, au coût de 200 \$ taxes exclues, pauses-café et repas du midi inclus, et que ce conseil en autorise le paiement;

**QUE** les frais encourus soient remboursés après présentation des pièces justificatives.

369-09-08

**2.15 Reconnaissance pour une implication au Congrès mondial de la jeunesse**

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté sa résolution 217-05-08 par laquelle il autorise sa participation au Congrès mondial de la jeunesse;

**ATTENDU QUE** l'activité laisse un surplus de 597,45 \$;

**ATTENDU QUE** plusieurs organismes se sont impliqués dans cette activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil alloue ce montant aux ateliers jeunesse pour l'achat de matériel.

370-09-08

**2.16 Convention de location au Couvent de Deschambault – École de musique Denys Arcand**

**ATTENDU QUE** la convention de location de locaux au Couvent de Deschambault intervenue avec l'École de musique Denys Arcand se termine le 31 décembre 2008;

**ATTENDU QUE** l'entente stipule qu'elle peut être renouvelée par période successive de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** pour renoncer à la présente entente, un avis préalable de trois (3) mois doit être donné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QU'**en plus du 2<sup>e</sup> étage, les locaux suivants du 3<sup>e</sup> étage peuvent être utilisés par l'École de musique, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention de location en décembre prochain :

- Coin avant droit de l'École (local de basse)
- Centre avant de l'École (local de Christian Mathieu-Fournier)
- Centre avant de l'École (local de batterie)
- Sur le côté droit de l'École, à côté du local de basse (pour la guitare)
- Le dortoir
- Le local adjacent au dortoir

**QUE** tous les locaux utilisés par l'École de musique Denys Arcand doivent être identifiés dans la nouvelle convention à intervenir;

**QUE** ce conseil autorise la reconduction de l'entente.

### **3.1 Vandalisme**

M. Gaston Arcand a rencontré un agent de la Sûreté du Québec et après plusieurs plaintes de citoyens, des jeunes ont été dénoncés et identifiés. Le Procureur de la Couronne décidera si la municipalité peut émettre une facture aux parents pour des bris survenus aux équipements municipaux.

### **3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

M. Gaétan Garneau résume les décisions prises par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf lors de la dernière rencontre.

### **3.3 Présidence de l'Association des plus beaux villages du Québec**

Le conseil municipal informe l'assemblée que M. Gaston Arcand a été nommé président de l'Association des plus beaux villages du Québec, qui compte environ 37 membres.

Des remerciements et félicitations sont adressés à M. Arcand pour son engagement dans ce dossier.

### **4. Affaires nouvelles**

Aucun point.

### **5. Période de questions**

Le conseil procède à la période de questions :

- Le Service incendie signale que des radios sont brisés et que les radios achetés en août ne sont toujours pas arrivés.
- Des branches obstruent plusieurs intersections sur le territoire de la municipalité. Le ministère des Transports sera avisé des endroits problématiques.

371-09-08

### **6. Levée de la séance**

Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la présente séance est levée à 8 heures 55 minutes.

---

Ginette Delisle,  
Secrétaire de séance

---

Gaston Arcand,  
Maire